



L'Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur

avec le soutien de la Société des Professeurs d'Histoire Ancienne de l'Université

**LETTRÉ OUVERTE À MME LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, MME N. VALLAUD-BELKACEM**

**POUR LA SAUVEGARDE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX PAR
UNE TRANSMISSION VÉRITABLE DES LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ**

10 avril 2015,

Madame la Ministre,

La réforme du collège que vous avez entreprise ne peut, si l'on en considère les fins, que trouver un accueil favorable : « mieux enseigner les savoirs fondamentaux, former à d'autres compétences et avoir un fonctionnement quotidien assoupli pour s'adapter à la diversité des besoins des élèves » afin de « permettre à tous les élèves de mieux apprendre pour mieux réussir. » Il en va de même de votre volonté, réaffirmée le 24 mars dernier lors de votre audition devant la Commission des affaires culturelles, d'appuyer pragmatiquement la réforme sur des innovations pratiques qui ont porté leurs fruits sur le terrain ou de ne pas limiter l'excellence à 20% des collégiens.

Le risque de la réforme n'est pas dans l'intention ou le projet lui-même (il est ambitieux, et nous serions tout prêts à lui apporter notre aide), mais dans le passage, en l'état, à une application néfaste. En effet, ce que laisse prévoir le détail de ses applications pratiques, décrit par le projet d'arrêté ministériel relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège, n'est ni plus ni moins que la disparition à moyen terme de l'enseignement des langues anciennes et la perte irrémédiable d'un pan fondamental de notre culture, la privation d'un véritable outil de promotion et d'intégration dans les collèges de la République, et ceux de ZEP en particulier – car l'Antiquité permet un apprentissage commun des langues et un détour qui fait réfléchir sur nos sociétés sans choquer ou heurter des sensibilités différentes –, et la perte, à terme, d'un cursus humaniste pour tous.

C'est pourquoi, nous, enseignants chercheurs de l'Enseignement Supérieur, engagés dans la formation des professeurs de collèges et de lycées, mais également familiers des pratiques d'enseignement des pays étrangers, vous demandons instamment de surseoir au projet tel qu'il est présenté, et de l'adapter pour qu'il réponde aux buts mêmes que vous lui assignez.

Pour vraiment refonder l'école et « adapter l'enseignement à la diversité des besoins des élèves » en favorisant la formation et la progression de chacun, il nous semble, concernant les langues et cultures de l'Antiquité, que plusieurs possibilités de cursus, suivis séparément ou en bloc, doivent être envisagées au collège :

- l'initiation au latin et au grec dans les cours de français est, en effet, indispensable à tous.
- les EPI, enseignements pratiques interdisciplinaires, ne sont pas en eux-mêmes à proscrire, il s'en faut. Ils sont une ouverture pour le plus grand nombre des élèves, et certains enseignants les

organisent déjà dans les collèges, tant les langues et cultures de l'Antiquité sont en elles-mêmes à un carrefour de disciplines étroitement complémentaires – langues et littératures, histoire et histoire de l'art, philosophie par exemple – et en étroit rapport avec les époques postérieures et l'actualité ; par le dispositif « Une classe un chercheur », ils y associent même parfois les universitaires. Les généraliser représente un progrès, mais à la condition *sine qua non* que cette transversalité efficace ne se fasse pas au détriment, voire à la place d'un enseignement progressif de la langue. Car les connaissances acquises dans un enseignement par projets ne sont par nature que ponctuelles et fragmentaires, et le choix non continu que propose la réforme, entre des thèmes différents et en lien avec des projets d'établissements différents, aggrave le risque. Elles ont à être fortifiées, au contraire, par une pratique de textes choisis pour leur représentativité, car pour véritablement connaître une civilisation, ancrée dans une réalité décrite, on ne peut faire l'économie de la littérature et de la langue, qu'elles soient d'abord rendues accessibles en traduction par des médiateurs formés pour cela ou directement pratiquées.

- cet enseignement du latin et du grec, traditionnellement important dans des filières très diverses, économiques, littéraires, scientifiques, professionnelles, doit être pleinement rétabli, en veillant tout particulièrement au respect du volume horaire imparti et de la continuité d'étude entre deux cycles. Car, comme le montre déjà la réalité actuelle, un enseignement non obligatoire, mais dépendant de dotations qui sont fonction de projets d'établissements, est très vulnérable, voire trop souvent voué à disparition ; de plus, contrairement à une mésinterprétation trop fréquente, l'abandon d'une langue ancienne entre deux cycles s'explique plus fréquemment par l'impossibilité faite aux élèves d'en continuer l'étude que par une désaffection volontaire. Cet enseignement exige, en outre, une progression des acquis assimilés par les élèves, elle-même impossible sans une formation véritable des enseignants. Actuellement, l'enseignement des langues anciennes dans les collèges passe aussi par les tableaux interactifs et les tablettes numériques avec possibilité de correction des exercices en temps réel (et nous en avons eu des exemples lors des récents États Généraux de l'Antiquité qui se sont tenus en Sorbonne en février dernier), mais cette pratique novatrice du latin par des élèves passionnés est impossible sans un enseignant qui domine suffisamment sa discipline.

Aussi sommes-nous prêts, Madame la Ministre, à nous associer à une réflexion nécessaire sur la formation, y compris continue, et le recrutement des futurs enseignants, car là est le cœur du problème. Sous sa forme actuelle, récemment mise en place, le CAPES de Lettres ne convient pas pour la réforme proposée : une formation au latin s'impose au sein de l'option Lettres modernes, et nous ne pouvons cautionner la solution, proposée dans la réforme, d'une formation accélérée d'enseignants de Lettres modernes déjà en poste. Le plus simple ne serait-il pas d'établir, à l'intérieur du CAPES de Lettres, une solide formation au latin avec différents niveaux de compétence comme dans les langues étrangères, tout en maintenant bien évidemment, en option Lettres classiques, une formation et un niveau de compétence très exigeants en latin et en grec ? Les élèves qui, au collège et au lycée, se destinent à des professions sans rapport apparent avec les langues anciennes y trouveraient un épanouissement, comme en témoignent tous ceux qui, venant des horizons les plus divers et ayant pratiqué le latin et le grec à des degrés différents dans leur scolarité, font aujourd'hui part de leur vive inquiétude devant la perspective de la disparition du latin et du grec dans le secondaire. En outre, ce serait enfin l'occasion d'établir, dans nos établissements publics, une véritable filière classique telle qu'elle existe à l'étranger, utile à tous et permettant à ceux qui le souhaitent de se diriger vers les concours et/ou la recherche en Lettres, en Histoire et, plus généralement, en Sciences Humaines.

En vous donnant l'assurance de notre plein attachement à la qualité et à l'efficacité de la formation de tous les élèves dans tous les établissements, nous nous tenons à la disposition du ministère pour un rendez-vous et des séances de travail qui contribueront à donner à cette réforme toutes les chances d'atteindre son but,

L'APLAES,
avec le soutien de la SOPHAU